

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/04/2008
Date d'affichage : 08/04/2008

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mille huit.
Le vendredi 11 avril à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine, Mrs Bosquet Alain, Lemelle Christian Adjoints, Mmes Singeot Michèle, Questel Huguette, Delagrée-Massobras Eliane, Hubert Emmanuelle, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien, Rousselin Vivien, Bauchet René.

Etaient absents excusés : Mrs Delarue Jacques, Lefebvre Pascal.

Secrétaire : Mme Hubert Emmanuelle.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007.

Le compte de gestion 2007 présenté par Monsieur David, receveur municipal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007.

Le compte administratif 2007, présenté par Mr Bauchet est approuvé à l'unanimité.
Il ressort avec un déficit de clôture en investissement de 129642.27 € et un excédent de clôture en fonctionnement de 307859.33 €

VOTE DES 3 TAXES.

Le conseil municipal décide de reconduire les taux des 3 taxes à savoir :
Taxe d'habitation 8.05 %
Taxe du foncier bâti 17.30 %
Taxe du foncier non bâti 40.80 %

AFFECTATION DES RESULTATS.

Le résultat cumulé au 31 12 2007 se présente de la façon suivante :
Section d'investissement : Déficit de 129642.27 €
Section de fonctionnement : Excédent de 307859.33 €
Par ailleurs les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 386811.78 € et à 104714.15€ en recettes d'investissement.
Le conseil municipal décide donc de verser de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 307859.27 € par le biais du compte 1068.

MISE EN RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AU SYNDICAT DES COLLEGES.

Le conseil municipal adopte le principe de fiscalisation de la totalité des contributions au syndicat des collègues.

BUDGET PRIMITIF 2008.

Le budget primitif présenté par Mr Breugnot, est adopté à l'unanimité, chapitre par chapitre. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 419365.67 € en fonctionnement et 708674.47 € en investissement.

Les provisions en recettes sont semi budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).

COMMISSION DES IMPOTS.

Le conseil municipal valide la liste des contribuables proposée aux services des impôts en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Il charge Mr le Maire de transmettre cette liste aux dits services.

DELEGUE CORRESPONDANT DEFENSE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature de Mr Sébastien Le Marois et charge Mr le Maire d'en informer ce service.

DELEGUES AU SYNDICAT DES COLLEGES.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les candidatures de Mr Bosquet Alain et Mme Perjoc Ghislaine respectivement titulaire et suppléant au syndicat des collègues et charge Mr le Maire d'en informer celui-ci.

POINT SUR LES TRAVAUX.

Monsieur le Maire informe de la pose par les services du département de coussins berlinois sur le RD 91 au niveau de la ferme Alexandre.

De même que de la pose des panneaux directionnels en bas de la rue des Friés.

Le cabinet EUCLID d'Yvetot contacté pour un relevé topographique pour la réalisation de travaux au port St Ouen remet son devis qui est validé pour la somme de 1350€ HT.

Le conseil municipal charge Mr le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès des services du département et de l'état se référant aux travaux de Port St Ouen et de la rue des Fomares.

Par ailleurs, le conseil municipal charge Mr le Maire de contacter les entreprises aptes à poser une extension au filet de protection existant au niveau du terrain de football.

DIVERS.

Le conseil décide de la mise en place d'un groupe de travail sur la possibilité d'envoyer les scolaires (25 enfants) à la piscine pour la rentrée 2008/2009.